

Convention particulière a-urba / commune du Bouscat Année 2012

entre

La commune du Bouscat représentée par son maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal du

d'une part,

et

L'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a-urba), représentée par son président dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Il est rappelé que la commune du Bouscat est membre de l'A-URBA avec laquelle elle a signé une convention-cadre le 25 mai 2004.

Qu'elle peut ainsi en subventionner chaque année le programme d'activités selon l'intérêt pour la commune du Bouscat à ce programme en vue de la définition de ses politiques en matière notamment d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou bâtis.

Que les aspects suivants du programme partenarial intéressent plus particulièrement la commune du Bouscat dans une perspective d'actions pluriannuelle :

- Assistance et conseil pour la qualité urbaine

Le Conseil municipal en a délibéré le et a considéré comme justifiée cette demande de subvention et a autorisé le maire à signer ladite convention.

Article 1.

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention cadre signée entre l'a-urba et la commune du Bouscat le 25 mai 2004, par la présente convention 2012, il est convenu ce qui suit :

- le montant de la subvention pour l'année 2012 allouée par la commune du Bouscat à l'a-urba en fonction de l'intérêt que trouvera la commune du Bouscat au programme commun d'activité de l'a-urba, en particulier au titre des missions de programmation urbaine, architecturale, paysagère et environnementale,
- les modalités de versement de cette subvention.

Article 2.

Pour l'année 2012, la subvention de la commune du Bouscat allouée à l'a-urba par délibération du conseil municipal du.....2012 est fixée à un montant de 15.000 euros.

Article 3.

Cette subvention sera versée en trois tranches au compte de l'a-urba :

Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00041

Compte numéro : 41020000371

Clé RIB : 38

- 50% à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 septembre 2012
- 25 % au 15 décembre 2012

Fait en triple exemplaires, à Bordeaux, le

Le Président de l'a-urba
Vincent Feltesse

Le maire
Monsieur Patrick Bobet

Le maire certifie que la convention
est exécutoire après réception en
préfecture le